

Pour adhérer pour la 1^{ère} fois à l'ADIP, voici comment procéder :

1. Aller sur le site <u>www.adip-info.fr</u>

2. Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Adhérer en ligne » en bas de l'écran :

L'ADIP, l'Association des Investisseurs Privés, est une association créée en 2018 par des représentants d'une dizaine de résidences Appart'City pour défendre collectivement les intérêts des propriétaires/bailleurs, notamment dans l'application des accords de 2016.				
L'ADIP compte actuellement un millier d'adhérents et travaille en étroite collaboration avec les associations ou collectifs des résidences.				
Elle a joué un rôle important dans les procédures de conciliation et de sauvegarde déclenchées par Appart'City dans le cadre de la pandémie du COVID.				
Elle poursuit son action de défense et d'accompagnement des bailleurs sur 2 points essentiels :				
 La surveillance des adaptations qui vont s'avérer nécessaires pour certaines résidences, notamment celles des grandes villes, suite aux mutations profondes du marché du tourisme d'affaires mais aussi aux implications prévisibles de la nouvelle loi climat qui va probablement engendrer tôt ou tard des travaux importants dont le financement devra nécessairement être négocié. 				
L'accompagnement des propriétaires/bailleurs qui veulent vendre leur bien pour sortir du statut LMNP dans une résidence à exploitant unique. Il pourra s'agir à la fois de solutions collectives de rachat (en lien avec des investisseurs institutionnels), ou d'une aide à la revente individuelle sans intermédiaire sur le marché secondaire dans le contexte dégradé actuel (avis de valeur motivé et détaillé sur le prix de revente net vendeur et mise en place d'une bourse d'achat/vente ADIP).				
Pourqoui adhérer à l'ADIP ? Adhérer en ligne Espace adhérents				
ADIP - Association de Défense des Investisseurs Privés - déclarée sous le N° W291011006 - info@adip-info.fr				

3. Sur la page Réaliser votre adhésion en ligne, cliquer sur le bouton « ADHERER A L'ADIP »

Réaliser votre adhésion à l'ADIP en ligne !				
Pour bénéficier de la défense collective qu'assure l'ADIP aux propriétaires/bailleurs d'un appartement dans une résidence Appart'City ou VSP, vous devez être adhérent à jour de sa cotisation.				
Cette cotisation est fixée à 10 € pour l'année 2024.				
Hormis la défense collective et l'accès à la plateforme www.adip-info.fr, cela vous ouvre également l'accès aux prestations supplémentaires, dont notamment les OPERATIONS DE VENTE EN MINI-BLOC (organisation de la vente d'un lot d'au moins de 15 appartements pour une résidence) et, prochainement, la BOURSE ADIP (mise en relation entre vendeurs et acheteurs sans commission).				
Les adhésions se font en ligne, avec palement par carte bancaire.				
Vous n'êtes pas encore adhérent ADIP	Vous étiez adhérent ADIP en 2022			
Cliquez sur le bouton ADHERER A L'ADIP ci-dessous pour effectuer votre demande d'adhésion.	L'Assemblée Générale du 24/06/2023 a décidé de prolonger la validité des adhésions 2022 jusqu'au 30 septembre 2023.			
Votre demande sera traitée dans un délai de 48H maximum.	Vous recevrez un mail avec un lien pour renouveler votre adhésion début septembre 2023.			

4. Sur la page ADHESION NOUVELLE 2022 qui s'ouvre, cliquez sur le bouton « S'INSCRIRE » :

ADHESION NOUVELLE 2023-2024		S'inscrire		
Information	Contacts	3		
Devenez adhérent de l'ADIP jusqu'au 31/12/2024 pour la modique somme de 10 € !	Email	support@adip-info.fr		
Cliquez sur le bouton jaune "S'INSCRIRE" en haut sur la droite pour bénéficier de la défense collective que vous offre l'ADIP.	Paiement en ligne			
Votre paiement se fera en ligne et votre compte sera activé sous 48 heures.	le 3D-Secure.			
<u>ATTENTION</u> Ne pas utiliser ce formulaire pour RENOUVELER une adhésion, car cela bloque l'accès à votre Espace Adhérent ! Si vous avez déjà été adhérent, vous êtes invité à renouveler votre adhésion par mail début septembre 2023.				
CONSEIL : Vous pouvez télécharger un MODE D'EMPLOI DETAILLE indiquant pas- à-pas comment réaliser votre 1ère adhésion.				

5. Sur la page suivante qui s'ouvre : saisir 1- votre Adresse email 2-cliquez sur le bouton « ENREGISTRER » :



6. S'ouvre la fiche d'inscription où vous devez saisir 1- votre <u>Adresse email</u> 2- votre <u>Prénom</u> 3- votre <u>Nom</u>... ...puis 4- cliquer sur le bouton « CONTINUER »



7. Vous accédez ensuite au formulaire d'adhésion :

Ce formulaire est découpé en 2 parties :

1 Informations générales :

Formulaire de Pierre BAIL	LEUR			
Informations générales				
Photo de profil	Prénom *			
	Pierre			
	Nom *			
Pour ajouter une image,	BAILLEUR			
	Email * Email *			
Telle recommendée -200 x 200 x				
(), auto recommandos000, 200, 00/ 	Téléphone fixe	Téléphone mobile		
	ex : 01 23 45 67 89	ex : 06 12 34 56 78		
	Date de naissance	Genre		
		Non précisé		
	Adresse *			
	Recherchez une adresse postale complète			
	ou saisir le détail de l'adresse manuellement			

Vous devez renseigner tous les champs marqués « * »

2 INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE INVESTISSEMENT :

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE INVESTISSEMENT
RESIDENCE(S) - cocher la ou les résidences où vous avez investi *
AGEN (AGEN) AIX-EN-PROVENCE - LA DURANNE (AXDU) AIX EN PROVENCE - FUVEAU (FUVE) AMIENS GARE (AMNS) ANGERS (AGRS) ANGOULÊME (AGLM) ANNEMASSE CENTRE - PAYS DE GENÈVE (ANNE) ANTIBES (ANTI) ARLON - PORTE DU Luxembourg (ARLO) BLOIS (BLOC) BOIS D'ARCY (BODA) BORDEAUX - SAINT-JEAN D'ILLAC (BDSJ)
(Cette copie d'écran ne reproduit que le haut et le bas de la fiche)
TOURS (TOUR) VAL D'EUROPE (MOVE) VALENCE (VALE) VANNES (VANN) VILLEJUIF (VIJF) VÉLIZY (VELI)
NOMBRE DE LOTS (total pour toutes les résidences cochées) *
NOMBRE DE LOTS (total pour toutes les résidences cochées) *
PERSONNE MORALE (uniquement si votre investissement a été fait par une société de type SCI ou autre)
PERSONNE MORALE (uniquement si votre investissement a été fait par une société de type SCI ou autre)
TYPE DE BAIL *
Choisissez ~
ACCORD DE CONCILIATION - PLAN DE SAUVEGARDE 2020/2021 *
Choisissez ~

8. Après remplissage du formulaire, cliquez sur le bouton « CONTINUER » en haut à droite de l'écran.



9. Confirmation

Le dernier écran confirme la prise en compte de votre demande d'adhésion :

Demande prise en compte Votre demande a bien été prise en compte. Nous revenons vers vous au plus vite.

Cette confirmation vous sera également envoyée par mail.

ATTENTION : nos mails peuvent éventuellement atterrir dans votre dossier SPAM ou mails indésirables.

Votre demande sera examinée sous 48 heures par un membre du Conseil d'Administration.

10. Effectuer le paiement

Après validation de votre demande, vous recevrez un nouveau mail avec un lien pour le paiement en ligne.

Bonjour,					
Votre demande a été acceptée. Veuillez trouver ci-dessous un lien de paiement envoyé par "ADIP"					
Récapitulatif					
Pierre BAILLEUR ADHESION 2022		10,00€			
Montant à payer		10,00€			
	PAYER EN LIGNE				